

Agir pour la recherche

Autor(en): **Lévy, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology**

Band (Jahr): **14 (1988)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-814685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AGIR POUR LA RECHERCHE

René Lévy

Institut d'anthropologie et de sociologie, Université de Lausanne
BFSH 2 - CH 1015 Lausanne

1. Impressions

Pris dans le filet de la rédaction qui souhaite que je porte "un regard critique sur les positions épistémologiques, théoriques, méthodologiques et pratiques que les auteurs ont adoptées dans leurs textes", je me trouve pris de vertige. Qu'est-ce qui se passe ? Ce sont les auteurs qui réfléchissent sur leur pratique ? C'est moi qui réfléchis sur leurs pratiques ? C'est moi qui réfléchis sur les auteurs qui réfléchissent sur leur pratique ? C'est moi qui réfléchis sur ma pratique ? C'est moi qui devrais rencontrer les auteurs pour que nous réfléchissions ensemble sur nos pratiques ? Ce sont eux et moi qui sommes les cobayes de la rédaction qui nous fait participer à une expérience bien à elle, ayant transformé en design de "recherche participative" le principe de la tolérance répressive formulé jadis par Marcuse ? Que Hofstadter m'aide à redescendre de cette empilade de niveaux réflexifs !

Afin d'échapper à ces perspectives vertigineuses, que l'on me permette de commencer par mes impressions spontanées après la lecture des douze contributions de ce numéro. Et, puisque la matière à réflexion est livrée avec le commentaire, que l'on me permette de ne pas toujours citer explicitement les articles et les passages qui m'inspirent telle remarque. Je m'en passerai souvent, souhaitant faire la différence entre l'écrit et les orientations des personnes qui le produisent, et voulant éviter tout semblant de censeur qui risque de guetter la démarche que l'on m'a demandée. Alors bon, allons-y !

D'abord : Chapeau à la rédaction ! Lancer ce sujet était un pari incertain, la récolte le justifie pleinement. La sociologie suisse ne se prend que rarement comme objet de sa réflexion, ce numéro y est une contribution créatrice et inspiratrice. On pouvait craindre des redoublements ou au contraire des exposés trop éloignés les uns des autres. Or à travers les différences importantes, liées aux pratiques variées, se créent des complémentarités fort intéressantes, parfois même des ébauches de débat virtuel (par exemple entre Finger et Perrenoud concernant la possibilité d'éviter la violence de l'intervention - et par là, implicitement, concernant le bien-fondé du principe d'inclure ou d'exclure de sa démarche l'analyse des décalages et des enjeux de pouvoir -, ou entre Perrenoud et Perret).

Ensuite : Sur douze contributions, quelle diversité de pratiques et de réflexions ! On pouvait savoir intuitivement - surtout après les quelques recher-

ches sur le devenir professionnel des gradués en sociologie - que les sociologues suisses ont depuis longtemps pris le chemin de la multiplication de leurs pratiques. On ne peut que soupçonner le nombre des sociologues formé(e)s qui travaillent en tant que tel(le)s dans un cadre extra-universitaire, leur proportion dépasse à coup sûr très largement le 50 %. En voilà une expression parlante !

Puis : Quel éventail entre les contributions les plus pragmatiques, relevant du bricolage quotidien débrouillard, et les plus théorisées ! Tantôt on nous parle de la sociologie comme réminiscence intellectuelle parmi d'autres qui sert à gérer une organisation ou à fournir des conseils à des praticiens peu soucieux de s'interroger sur les présupposés ultimes de tel geste ou telle décision, tantôt on fait appel à elle en tant qu'arbitre qui évalue des pratiques qu'elle n'avait pas forcément inspirées au départ, tantôt elle est outil analytique pour comprendre un problème et chercher des solutions qui ne seront pas jugées selon l'élégance de leur déduction théorique, mais selon une "efficacité" dont les critères ne sont que rarement co-définis par les sociologues intéressés... Combien cette diversité des pratiques est éloignée des clichés bien rangés qui nourrissent nos soit-disant "grands débats" ! Tout universitaires qu'ils sont, ces débats, le seraient-ils précisément parce qu'ils se tiennent à l'abri de la pratique ?

Et pourtant : Cette pratique n'est pas simplement le bain de jouvence d'une sociologie devenue figée et frileuse dans sa tour d'ivoire académique - on voit certains praticiens se placer loin de toute problématisation sociologique alors que d'autres développent une réflexion sur leur situation professionnelle informée d'aspirations théoriques des plus exigeantes, et nombre d'entre eux se situent dans la vaste étendue entre ces deux pôles.

J'ignore si les rédacteurs étaient déçus d'avoir provoqué un retour où les interventions, dans le sens fort du terme, sont en minorité. Les deux étiquettes qu'ils ont données à leur appel étaient ambiguës à cet égard, l'une parlant de "recherche en action", ce qui englobe tout en dehors de la recherche fondamentale, l'autre de "recherche-intervention", ce qui est juste un peu plus large que "recherche-action". Pour ma part, le résultat me convient car il reflète, j'en suis convaincu, la situation réelle dans ce pays où les occasions de pratiquer une sociologie d'intervention véritable sont plutôt rares par rapport à toutes les autres recherches visant à élucider quelque problème concret.

2. La recherche et son contexte

La rédaction a posé trois questions aux auteurs (voir édito supra). Elles n'ont que rarement été abordées explicitement, mais elles parcourent en filigrane la plupart des contributions. S'y ajoutent d'autres questions, abordées explicitement par les auteurs ou fortement suggérées au lecteur par leurs exposés ; elles couvrent probablement tous les aspects importants de la "re-

cherche appliquée". Ce n'est que par l'arbitraire qu'il sera possible d'en privilégier quelques-uns dans les lignes qui suivent.

2.1. Contexte de la recherche et rapport avec le mandataire

Le rapport entre chercheur et mandataire est peut-être le paramètre le plus fondamental, le plus riche en conséquences et le plus variable dans les articles soumis à notre lecture. Il peut être analysé notamment en termes culturels et en termes de pouvoir, et il est visiblement conditionné par plusieurs éléments restant souvent extérieurs à la marge de négociation d'un mandat :

L'orientation de la demande (sur la rentabilité économique, sur l'efficacité sociale des mesures à étudier, sur la production de connaissances pratiques à finalité et utilité peu définies...) influence de manière décisive la place laissée à l'autonomie des chercheurs, non seulement dans les choix méthodologiques, mais surtout concernant leur participation à la définition de la problématique - processus social de première importance si l'en est (voir les différences entre, par exemple, Rüst, Gerheuser, et Bolzmann et al.).

Un autre élément qui pèse sur ce rapport est peut-être simplement la *"taille" relative de l'unité sociologique face à l'unité mandatrice* : un institut est moins dépendant, dans le cadre d'un projet concret, qu'un employé individuel ou qu'un free-lance, il pourra se permettre plus facilement de poser des conditions au lieu d'aller parfois jusqu'à devoir ruser avec des formulations ambiguës ou des captationes benevolentiae (comparez à ce titre les contributions d'IPSO et de Gerheuser !).

Un élément culturel de premier ordre apparaît dans plusieurs articles : la *sophistication sociologique du partenaire mandataire* - tout le monde ne fait pas de la recherche pour un patron qui est lui-même sociologue (Wüthrich), et rares sont les mandataires qui reconnaissent pleinement les limites de leurs compétences analytiques.

Dans un ordre d'idées voisin pointe la question de la *légitimité de l'apport spécifique du (ou de la) sociologue* - question posée typiquement, me semble-t-il, par des sociologues travaillant seuls sur le marché libre, moins par ceux travaillant dans des institutions publiques, et pas du tout par ceux ayant transformé leur fonds de commerce (pardon : leur capital culturel et matériel) en institut de recherche indépendant. C'est sans doute dans la première de ces situations que l'on s'expose le plus brutalement à la confrontation avec les légitimités d'autres disciplines et d'autres ressources.

2.2. Rapports interdisciplinaires

Dans la plupart des cas, dès qu'il s'agit d'intervenir sur un problème concret, l'approche unidisciplinaire devient trop restrictive, la pratique sociologique doit donc s'inscrire dans un rapport de collaboration avec d'autres spé-

cialistes. Qui dit "rapport" évoque, de nouveau, les problèmes de reconnaissance, donc de légitimité, de pouvoir, mais aussi de disponibilité et de répartition de ressources culturelles, je pense notamment aux outils de communication et de coopération.

La plupart des auteurs qui en parlent semblent avoir constitué ces outils eux-mêmes, souvent sur le tas ou par d'autres biais peu formalisés (et rarement présentés). En tout état de cause le soupçon paraît justifié que ce n'est pas l'Alma mater qui les a comblés dans ce domaine...

2.3. *Sur quoi faire porter la réflexion sociologique ?*

Les sociologues utilisent leur sociologie pour analyser les problèmes qu'ils sont appelés à traiter dans le cadre de leur mandat - c'est trivial. Dans quelle mesure l'utilisent-ils également afin de comprendre et de concevoir leur propre situation de chercheur ? Là encore, nous pouvons constater une grande variété entre les réflexions proposées. L'accent est mis tantôt exclusivement sur le premier plan, tantôt sur le deuxième, tantôt les deux se combinent. La sociologie de la sociologie ("en action" ou autre) serait-elle en passe de devenir non plus un passe-temps accessoire, apprécié par snobisme auto-référentiel, mais une démarche parfaitement intégrée à la pratique sociologique ? Les réflexions qu'on nous propose vont souvent dans ce sens, que ce soit au niveau de la sensibilisation subtile aux vécus des enjeux créés ou bousculés par notre intervention (Perrenoud), que ce soit par une analyse plus "extérieure" des conditions de collaboration ou de résistance (Bolzmans et al., Binder, Meyer-Fehr), voir même des phénomènes de hiérarchisation dans la pratique scientifique (Staub-Bernasconi).

2.4. *Rapport aux agents de changement*

Ce rapport-ci fait bien entendu partie du contexte dans lequel se déroule une recherche, mais il en est un élément intéressant pour deux raisons : D'une part, les sociologues aimeraient souvent, par leur pratique, devenir eux-mêmes les agents du changement, et la sociologie d'intervention paraît les rapprocher le plus de cet idéal. D'autre part, par déontologie ils ne souhaitent pas imposer leurs objectifs à des acteurs sociaux, notamment quand ceux-ci sont socialement faibles ; là encore, la recherche-intervention promet de garantir un cadre participatif politiquement acceptable. La réalité s'avère évidemment plus variée et moins tranchée que les images sous-jacentes à ces ambitions. La situation dans laquelle a pu s'effectuer l'étude du groupe de Bolzmans et al. paraît à ce titre particulièrement privilégiée ; il me semble d'ailleurs qu'il s'agit là du seul cas parmi les douze où existe un équilibre quasiment optimal entre les atouts propres aux différents partenaires, apte à créer une interdépendance symétrique propice à la négociation (en l'occurrence trilatérale) équitable et constructive.

3. Du général au concret

Les douze articles de ce numéro permettent d'appuyer un certain nombre de conclusions et de souhaits que j'aligne en vrac.

1. La *distinction* souvent décrite *entre recherche appliquée et recherche fondamentale* a toujours un sens, surtout si on en fait un outil de réflexion stratégique et non pas un critère d'évaluation normative. S'il faut se garder de généralisations et de "cristallisations" hâtives, s'il ne faut pas oublier que la formulation dichotomique ne fait que définir une dimension aux découpages flous, et s'il convient finalement de considérer que la distinction n'est pas uniquement à juger selon sa pertinence analytique générale, mais que son utilité dépend des distinguos existants dans les pratiques institutionnelles, cette dimension indique un certain nombre de particularités que ni les "universitaires" ni les "praticiens" ne devraient perdre de vue. Au risque de provoquer des hurlements, je tente une brève énumération, certes terriblement simplificatrice :

- La recherche fondamentale peut et parfois doit être unidisciplinaire, la recherche orientée sur un problème doit à sa finalité d'être pluridisciplinaire.
- La recherche fondamentale pondère légitimement les facteurs qu'elle étudie selon leur "force explicative" ou selon leur "capacité structurante" (et, avouons-le, souvent aussi selon des critères de "dignité théorique" qui sont de nature idéologique plutôt que de correspondre à une réflexion épistémologique désintéressée) ; la recherche appliquée doit s'intéresser particulièrement aux éléments accessibles à l'intervention par les agents mandataires.
- Dans la recherche fondamentale, la généralisation et l'abstraction peuvent légitimement faire partie de l'objectif principal de la démarche, alors qu'elles risquent le plus souvent d'être reléguées au domaine de la formation permanente ou tout au moins de la réflexion personnelle "hors travail" du chercheur travaillant sur mandat.

Ces différences n'existent certes pas automatiquement dans chaque situation de recherche, bien au contraire et heureusement. Il me semble simplement qu'elles sont liées à des impératifs et des conditions qui peuvent parfois être fondamentalement différents entre les deux types de recherche et dont la méconnaissance entraînerait des erreurs d'appréciation à tous les niveaux - à commencer par le jugement d'un travail dans la communauté scientifique.

2. Un des messages principaux qui me paraissent transparaître dans et entre ces contributions consiste à refuser les recettes et à revendiquer l'approche de chaque situation de recherche individuellement et de manière nuancée. Cela pose néanmoins la question de savoir quelle préparation les formations actuelles offrent aux gradués pour leur fournir un minimum d'outils à cet effet.

3. Le cadre social dans lequel s'exerce la recherche appliquée s'avère donc complexe et extrêmement varié. Si nous ne voulons pas surestimer les influences que nos recherches peuvent avoir ni notre capacité d'orienter efficacement ces influences une fois les résultats "lâchés", elles contribuent en puissance à mieux informer sur des fonctionnements sociaux et donc à augmenter la capacité d'action de certains acteurs. Reste alors pour les "praticiens" comme pour les "universitaires" la question déontologique de savoir aux côtés de quels acteurs nous nous situons par notre intervention.

4. Le pragmatisme, souvent très circonstancié et autocritique, qui parle dans la plupart des contributions semble signaler que les querelles de chapelle ont du mal à survivre la confrontation avec le terrain et avec les complexités de la recherche appliquée, qu'elle vise l'évaluation, l'intervention, la connaissance sans but de changement immédiat ou simplement la justification sociale ou politique d'une démarche dictée par des intérêts "extérieurs". Cela me paraît témoigner d'un professionnalisme qu'on ne peut que saluer et que je voudrais distinguer d'un opportunisme plat (contre lequel nous ne sommes par ailleurs pas vaccinés).

5. Pour finir, face aux problèmes professionnels dont témoignent les articles ici réunis, s'impose la question pratique : Que peut apporter l'université à leur solution ? Que peut apporter la SSS ? Que peuvent y faire les "praticiens" eux-mêmes ?

Je résiste à la tentation d'esquisser rapidement quelques bons souhaits. La critique formulée explicitement par Silvia Staub-Bernasconi et implicitement par toutes les contributions (quand elles ne prétendent pas que tout baigne dans l'huile) devrait nous amener à expérimenter des mesures concrètes. De telles mesures doivent viser à mieux outiller les gradués en sociologie afin de renforcer leur identité professionnelle et de leur faciliter l'affirmation de leur nécessaire autonomie. Elles doivent créer, à la place du hiatus hiérarchique et complaisant entre "universitaires" et "praticiens", des formes d'échange productif. Si un de nos objectifs est d'augmenter la légitimité sociale de la sociologie, sa reconnaissance en tant que pratique valable de production de connaissances sur la vie en société, un pas nécessaire et préalable consiste à pratiquer cette reconnaissance à l'intérieur de la profession. Pour ma part, je suis convaincu que la sociologie universitaire a besoin de l'apport de la sociologie extra-universitaire tout comme celle-ci devrait bénéficier de l'apport inverse. Il s'agirait alors, pour passer aux actes concrets, de formuler des objectifs précis et de trouver des formules souples pour les réaliser - après environ 35 ans d'existence de la Société suisse de sociologie, le temps pourrait être mûr pour entamer de telles démarches !